

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 août 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-532** intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)* ».

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions du *Règlement de zonage* et à assurer la concordance de ce règlement avec le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* »

En date du 7 septembre 2021, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement. Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 30 septembre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

